

1629 Mai 6., Paris

A

SCHREIBEN VOM [FINANZBEAMTEN BARTHELEMY] ROLLAND AN [BEAT II.]
ZURLAUBEN, "CON.^{ER} D'ESTAT ET LANDTSCHRYBER DE LA VIL-
LE & CANTON DE ZUG [RICHTIG: ZUGER STADT- UND AMTSRAT
UND LANDSCHREIBER DER FREIEN AEMTER]", BREMGARTEN

"La perte [- am 31. März war K o n r a d III. Zurlauben verstorben -] que me mandéz avoyr faicte m'est tellement commune avec vous que J'auroys en cette rencontre plustost besoing de consolation, que d'entreprendre de la donner a aultruy: C'est pourquoy Je vous diray seulement que le Roy [L u d w i g XIII.], Mess.^{rs} des ligues Et tous ceux quj avoyent l'honneur de cognoistre feu ... vostre Pere auroyent grand subject de regretter son absence, s'il n'avoyt laissé un si digne successeur, Et heritier de ses vertuz et merites, comme de ses biens: Cette consideration tempere un peu l'extreme doulleur que cet accident m'a causé, m'asseurant que vous me continuerez la mesme amitie dont il m'honoroit, Comme Je desire vous continuer de mon costé le mesme service & affection que J'ay tasché de luy rendre durant ... [22] ans [- damals war Rolland an der franz. Ambassade -]; A quoy Jl n'estoyt point besoing de m'exhorter comme vous faictes par la vostre, Veu que J'y suis convié et par Jnclination naturelle, et obligé par beaucoup d'autres raisons, Et part.^{nt} par l'antiquité de l'amitié & service que Je luy avoys voué et a toute sa famille; Vous assurant que Je manqueray plustost de vie que d'affection & bonne vollonté de vous servir et tous ceux quj vous appartiennent. Je suis fasché que Je ne me soys trouvé a la Court lors de l'arrivéé de ... vostre frere [Gardefähnrich H e i n r i c h I. Zurlauben] pour l'assister en sa poursuite. Toutesfoys les longz, fidelz, & agreables services de feu ... vostre Pere sont si considerables qu'ilz n'ont besoing d'autre appuy (s'il nous reste encores quelque Justice); Vous n'eussiez pas a mon adviz mal fait de venir vous mesme faire cette poursuite, Vostre aage et voz merites estant d'autre poidz que celluy de vostre jeune frere quj est encores bien Jeune pour vaincre les poursuittes et Jmportunitéz de plusieurs autres contendans, la peine que Mess.^{rs} les hess [im spez. Gardehptm. Johann Melchior H ä s s i gemeint] ont eüe d'obtenir la Compagnie de feu M.^r Le [Garde-]Coll.^{el} leur Pere [gemeint den im November 1626 verstorbenen Fridolin H ä s s i] [- besagte Kompagnie ging erst im Januar 1628 an Johann Melchior Hässi über! -]¹ me faict apprehendre que vous n'y trouviez quelque obstacle Veu mesme qu'auparavant le voyage de la Rochelle [das 1628 von den Hugonotten besetzt, von Königstreuen franz.

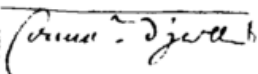
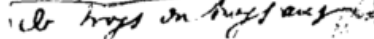
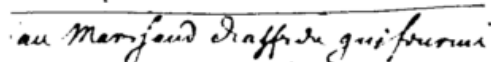
Truppen belagert wurde], M.^{rs} du Conseil estoient d'adviz de changer tout le [Garde-]Regiment, disans qu'ayant sa Ma.^{te} quantité de braves gens en voz liques affectionnéz a son service Jl n'estoyt pas raisonnable que ... [10] ou ... [12] familles fussent seules gratiffiéz de ces charges audict reg.^{nt}, Et que pour obliger les uns apres les autres Jl les falloient changer de trojs en trojs ans[?]² Dieu veuille que ce changement ne commence point par vous, Ce que vous eussiez asseurement empesché si vous eussiez pris la peine de venir vous mesme ou d'envoyer ... [den nachmaligen Gardehptm. Jakob] W i k k a r d t vostre beaufreere. ... [Je suis] en Jmpatience d'avoyr des nouvelles de la Court pour sçavoir ce qui se sera passé en cette rencontre. Quant au compte que me demandé des affaires de feu ... Vostre Pere quj sont en ma cognoissance, oultre que vous en auréz tout esclaircissement par mes dernieres lettres Je vous diray neantmoins qu'il ne me reste pour tout entre les mains autre chose qu'une Ordonnance de M. le Mar.^{al} [de France, François] de B a s s o m p i e r r e [Colonel général des Suisses et Grisons] de ... [600] L. sur les moyens extraordinaires laquelle Jl faudra a present faire reformer et mettre sous...³ faulte de m'avoyr envoyé un blanc signé comme Je luy [gemeint Konrad III.] avoyz mandé Jl y a quatre ou cinq moys. Et Pour ce quj regarde vostre compagnie [Claude Loisel, Sieur de] f l a m b e r m o n t [Finanzbeamter] doibt encores environ 7000 L de l'anné 1627 que ... [Gardelt. Beat Thomas] S t o c k e r a laisse charge de payer apres qu'on les aura reçeu, Sçavoir a M.^r de l a B a r r e 3000 L a M.^r [Guillaume] B a r b e s [Finanzbeamter] 2000 L au Marchand d i a f f r e s[?]⁴ qui fournit ladicte compagnie 1200 L ou environ, a M.^r Mahalais [=M a h o l i n] ... d'icell[?]⁵ 300 L quj est tout argent emprumpté et dont Jl doits Jnterest; Et 800 L que feu ... Vostre pere a voullu que Je prenne Jl y a plus d'un an et command[oit] mesme de ce faire par plus.^{rs} de ses lettres, contre ma vollonté Comme vous pouvéz voyr par celles que Je luy ay escrites sur ce subject, disant que ce n'estoyt pas pour tenir lieu de recompence, Avis pour gaige de son amitie Et qu'il se reservoyt a me recompenser et les autres serviteurs et amys lors qu'il seroyt pardeça; de cela Je n'ay encores rien reçeu dudict ... flambermont Et ne vous sçauroys dire quand l'on pourra recevoir ladicte somme de 7000 L Ayant ledict de flambermont un Commis exprez a la Court pour ce subject C'est pourquoy ... Stocker vous en dira plus de nouvelles que moy. ... Stocker me laisse aussy Jcy une vieille paire d'armes de feu Monsieur et deux espeés pour descharger d'aultant sa charrette quj est tout ce quj est de ma cognoissance et en ma possession des affaires dudict ... defunct Surquoy

J'attendray vostre vollonté. J'ay depuis le despart de Walter [M ü l l e r, Diener] fourny quelque chose Et faudra encores que Je baille deux ou troys cens livres pour le s.^r [Oswald] K o l i n que J'attendz tous les Jours de Poictiers Ayant commandement par voz precedentes [de] payer ce qu'il faudra pour luy, ce que J'ay promis a son M.^{re} de ...⁶ [- Kolin befand sich beim Apotheker Georges R o y e r in Poitiers zur Ausbildung -] Et au messaiger [F r a p p i e r] de poictiers vous assurant qu'en cela et en toutt'autre chose vous me trouveriez tousiours tres prompt d'obeyr a voz commandement lesquelz J'attendray avec pareille affection que Je prie Dieu ...

J'ay oublié à vous dire que nous avons fait un procéz par ordre de feu ... vostre Pere a m.^r J o s s i e r [Finanzbeamter] pour avoyr si longtemps differé a vous payer lequel n'est encores finy, Si Je puis nous en tiendrons au moins un recepissé de 800 L de feu M.^r Vostre frere [Gardehptm. F r a n z Zurlauben] qu'on luy doit; Et qu'il luy faudra rendre si Je ne le retire, l'affaire se traicte au Conseil ou ... vostre frere [Heinrich I.] et ... Stocker en apprendront toutes ... [les nouvelles] ... Jossier m'a fait menasser de me faire battre disant que c'est moy qui luy faitz ce procéz Mais Je ne le crains pas beaucoup, la verité est que J'y ay fait condescendre feu m.^r [vôtre père?] pour me Vanger de plus de deux mil voyages qu'il m'a fait faire chez luy pour vos payemens ... [et cela encore] Inutillement".

1) s. Zurlauben/HM II 75

3) Text - 1 bis 2 Worte - unleserlich.

5) 2) 4) 

6) Text - 1 bis 2 Worte - zerstört.

Original - AH 65, 164-165

[16]13 Dezember 1., Baden

A

SCHREIBEN VON GEORG VON ANGELOCH AN STATTHALTER KONRAD III. ZURLAUBEN, ZUG

"Min überschickte Rechnung¹ betreffend do der Herr das für ein Velle haltt die 400 R so der Herr dem Hefflinger [=H ä f l i g e r?] zu Lucern glifertt, wirdt der Herr finden das ich nur 75 R davon empfangen, die uberigen 325 R sind dem zu Brug[g] geben worden, wie dan Hefflinger gutte Rechnung denen geben wirtt.